

## L'unité et la diversité des êtres vivants

Pour **classer les êtres vivants**, on les regroupe à partir **des caractères qu'ils partagent**.

Des caractères partagés traduisent une origine commune : deux êtres vivants qui partagent des caractères ont **un ancêtre qui leur est commun**. Il y a donc un certain **lien de parenté** entre ces êtres vivants.

Plus des espèces partagent de caractères, plus elles sont proches (c'est à dire que leur degré de parenté est élevé). On peut ainsi établir la **classification du vivant**.

Anatomie : science qui étudie la forme et la structure du corps des êtres vivants.

Caractère : élément qui permet de décrire un être vivant et qui est utilisé comme critère de classification. Ces caractères sont communs chez les individus d'une même espèce.

Classer : regrouper des êtres vivants en fonction des caractères qu'ils ont en commun.

Espèce : ensemble des êtres vivants ayant des caractères communs et qui sont susceptibles de se reproduire et d'avoir une descendance.

Parenté : fait de posséder un ancêtre commun.